
AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Émis le 22 octobre, à la suite de la réunion du 3 octobre 2025

Réaménagement du Parc Percy-Walters

A25-VM-08

Localisation :	Parc Percy-Walters Îlot formé par les rues Redpath, du Docteur-Penfield, McGregor et des Pins Arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Situé dans le site patrimonial cité du Mont-Royal (désignation municipale en vertu de la LPC ¹) Situé dans un secteur d'intérêt archéologique (Plan d'urbanisme)
Reconnaissance provinciale :	Situé dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal (LPC) Situé dans l'aire de protection de la maison Ernest-Cormier (LPC) Situé dans l'aire de protection de la maison Charles-G.-Greenshields (LPC) Site archéologique inventorié des vestiges de la villa Rosemount, Parc Percy-Walters (site BiFj-080)
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine (règlement 02-136). Il émet un avis à la demande de la Division de l'aménagement des parcs et des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics, de l'Arrondissement de Ville-Marie, conformément au paragraphe 8 de l'article 12.1 de son règlement.

CONTEXTE DE LA DEMANDE

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a rencontré les représentants de l'Arrondissement de Ville-Marie et les professionnels externes relativement au réaménagement du Parc Percy-Walters (phase 2), faisant suite à la reconstruction de l'escalier Redpath (phase 1), pour laquelle le CPM a émis un avis (A25-VM-03).

L'avis du CPM est sollicité puisque le Parc Percy-Walters est situé sur le domaine public, mais aussi parce qu'il est inclus dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal ainsi que dans deux aires de protection. Le site visé est également un site archéologique inventorié, notamment en raison de la présence des vestiges de la villa Rosemount.

¹ Loi sur le patrimoine culturel du Québec (LPC).

HISTORIQUE DU SITE ET LOCALISATION²

Le Parc Percy-Walters est situé sur le flanc sud du mont Royal, dans le secteur du Mille Carré Doré (Golden Square Mile), un quartier emblématique du patrimoine montréalais. Il est inclus dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal, reconnu pour sa valeur urbaine et naturelle exceptionnelle. Ce site patrimonial englobe plusieurs espaces verts, dont le Parc du Mont-Royal, inauguré en 1876 selon les plans de l'architecte paysagiste Frederick Law Olmsted (1822–1903).

Le parc occupe l'emplacement de l'ancienne villa Rosemount, une résidence construite en 1848 par Sir John Rose, avocat, homme d'affaires et diplomate influent. La propriété fut ensuite acquise par William Watson Ogilvie, puis par Percy Walters, bienfaiteur du Reddy Memorial Hospital, qui en fit don à la Ville de Montréal en 1943 pour en faire un parc destiné aux enfants³. Ce geste s'inscrit dans une tradition philanthropique propre au Mille Carré Doré, où plusieurs résidents ont contribué à la création d'institutions publiques et d'espaces verts.

Les vestiges de la villa Rosemount (site BiFj-080), encore visibles jusqu'en 2013, ont été ensevelis en 2014 afin d'assurer leur protection *in situ*. Le site conserve une forte valeur historique, paysagère et archéologique, illustrée par la présence de murets, escaliers, alignements d'arbres ornementaux et de sentiers structurants qui témoignent de l'organisation pavillonnaire du XIX^e siècle.

Le parc est également situé à proximité de l'escalier Redpath, dont la reconstruction a constitué la phase 1 du projet. Cet escalier, apparu sur les plans anciens dès 1915, reliait historiquement le quartier du Mille Carré Doré au Parc du Mont-Royal, en passant par le site de la villa Rosemount suivant l'axe de la rue Redpath, sa restauration a permis de rétablir un lien piéton structurant entre la ville et la montagne, dans un secteur à forte valeur patrimoniale.



Plan de contexte urbain (le parc est représenté par le pointillé bleu et l'escalier Redpath en large trait orangé)
Tiré du document de présentation de l'Arrondissement

² Informations historiques tirées du document de présentation du projet de parc Percy-Walters, daté du 17 septembre 2025.

³ Cette vocation est confirmée dans l'Abrégé de l'Étude de caractérisation de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal - Septembre 2005 (p.21), publiée par la Commission des biens culturels du Québec, ainsi que dans la fiche toponymique du parc sur le site de la Ville de Montréal. Sources : CPCQ et Ville de Montréal

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de réaménagement du Parc Percy-Walters constitue la phase 2 d'une intervention globale amorcée avec la reconstruction de l'escalier Redpath (phase 1). Piloté par l'arrondissement de Ville-Marie, le projet vise à améliorer la qualité d'usage du parc, notamment l'accessibilité universelle, tout en respectant ses composantes patrimoniales naturelles et bâties.

Les interventions comprennent :

- La gestion des eaux de ruissellement et la prévention de l'érosion par des noues de rétention et des murets de soutènement ;
- Le réaménagement des sentiers, incluant leur resurfaçage et l'ajout de tracés selon les lignes de désir⁴ ;
- L'amélioration de l'accessibilité universelle par l'adoucissement des pentes ;
- L'ajout d'une clôture autour du parc canin et l'installation d'un sas d'entrée au pied de l'escalier Redpath pour mieux contrôler les déplacements des chiens ;
- L'aménagement d'une aire d'exercice physique dans la zone sud-est, avec modules Trekfit et mobilier adapté ;
- La mise à niveau du mobilier urbain (bancs, tables, fontaines, signalisation) ;
- La réhabilitation des zones gazonnées et des racines apparentes ;
- L'éradication des espèces végétales envahissantes et leur remplacement par des essences indigènes ;
- La protection des arbres existants et des racines pendant les travaux ;
- La revalorisation et la reconstruction des murets, escaliers et emmarchements, notamment ceux en pierre rouge, dans les zones à forte pente, en respectant les matériaux et les gabarits typiques du Parc du Mont-Royal (pierre naturelle, granit, criblure de pierre), avec réutilisation des éléments existants en bon état lorsque possible ;
- L'amélioration de l'éclairage, par le raccordement des sentiers aux lampadaires existants ;
- La mise en valeur du chalet de parc comme repère fonctionnel et patrimonial ;
- La valorisation des vestiges de la villa Rosemount, par l'ajout d'un muret évoquant l'ancienne façade et d'une plaque commémorative à vocation pédagogique.

⁴ Ligne de désir : Tracé informel créé par le passage répété d'usagers, révélant un besoin non satisfait par l'aménagement officiel et une volonté spontanée d'optimiser un trajet pour des raisons d'efficacité, de confort ou de plaisir. Apparue au début du XX^e siècle, cette notion est aujourd'hui utilisée par les professionnels de l'urbanisme et du paysage comme indicateur des pratiques réelles, afin de concevoir des environnements mieux adaptés aux usagers.



Fig. 12 Plan du secteur d'intervention

ZONE A : AIRE D'EXERCICE CANIN

- 1 PRÉSENCE DE CHIENS DANS LE BOISÉ TRAVERSANT LES CLÔTURES ET L'ESCALIER
- 2 CONSTRUCTION D'UNE CLÔTURE AU BAS DE LA PENTE DU BOISÉ
- 3 SAS D'ENTRÉE DANS LA PORTION NORD-EST
- 4 GÉRER LES EAUX DE RUISSELLEMENT
- 5 RÉNOVER L'ENSEMBLE DES SENTIERS

ZONE B : PORTION SUD DU PARC

- 6 GÉRER LES EAUX DE RUISSELLEMENT
- 7 RÉNOVER L'ENSEMBLE DES SENTIERS
- 8 L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE D'ENTRAÎNEMENT DANS L'ESPACE SUD-EST

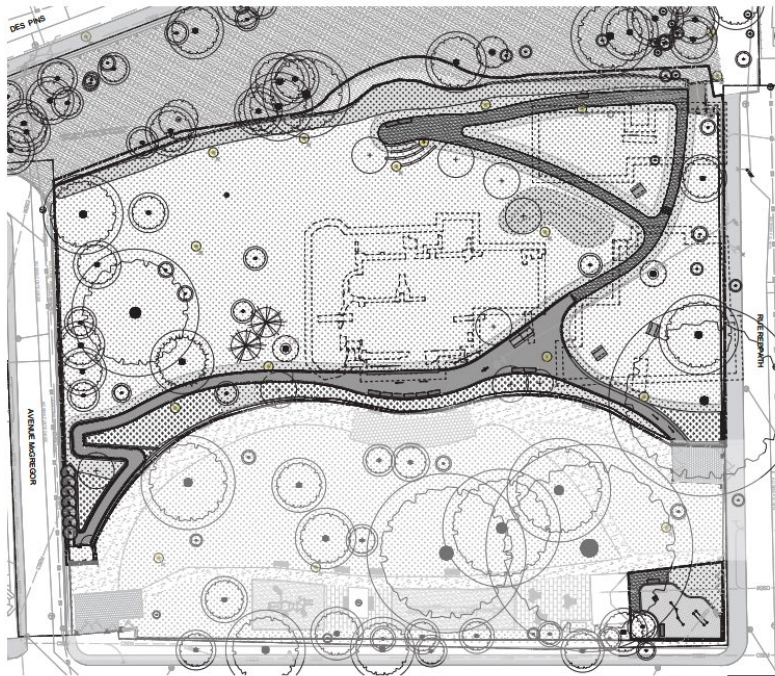
LÉGENDE

- Ligne de lot
- Zone boisée
- Zone AEC
- Aire d'entraînement
- Sentiers à surfacer
- Entrées existantes
- Limites du PPMVMR

- 1 Parc Thérèse Casgrain
- 2 École Trafalgar
- 3 Maison Ernest-Cormier
- 4 Maison John-Wilson-McConnell

Plan du secteur d'intervention existant (limite du parc en pointillé bleu).

Tiré du document de présentation de l'Arrondissement produit par Vlan Paysages, daté du 17 septembre 2025.



PROPOSÉ			
	SURFACE EN GRAVIER		MURET DE SOUTÈNEMENT EN PIERRE
	PAVÉ DE BÉTON		MURET DE SOUTÈNEMENT EN BÉTON AVEC CLÔTURE
	PAVÉ DE GRANIT DÉTAIL 01 / AP-603		BANC LA FONTAINE AVEC BOSSIER
	SURFACE EN CAOUTCHOUC DÉTAIL 03 / AP-603		TABLE DE PIQUE-NIQUE TYPE MONT-ROYAL
	MARCHES EN PIERRES ROSE RÉLOCALISÉES		MODULES D'EXERCICES TYPE TRACKFIT
	CLÔTURE DÉCORATIVE EN ACIER		
VEGETATION			
	ARBRE FEUILLU		ARBRE FEUILLU TRANSPLANTÉ
	ARBRE CONIFÈRE		
	PLANTATION NOUVELLES ARBUSTES ET DE VIVACES VOIR AP-60X		
	ENSEMENCEMENT		GAZON EN PLAQUE

* - Toutes les surfaces sont en remblai et aucune excavation n'est prévue dans les zones de vestiges avec un dégagement de 500mm.
 - Réhabilitation des pelouses endommagées et remblayage des racines exposées.

Plan d'aménagement.

Tiré du document de présentation de l'Arrondissement produit par Vlan Paysages, daté du 17 septembre 2025.

ANALYSE DES ENJEUX

Pour effectuer son analyse et formuler un avis sur le projet de réaménagement du Parc Percy-Walters, le CPM s'est appuyé sur :

- La présentation du projet lors de la séance du 3 octobre 2025 ;
- La documentation transmise par l'Arrondissement, incluant les plans techniques et d'aménagement ;
- L'avis du CPM émis en juin 2025 (A25-VM-03) portant sur l'escalier Redpath (phase 1).

D'emblée, le CPM juge pertinent d'intervenir dans le Parc Percy-Walters afin d'assurer sa mise en valeur, sa pérennité, son accessibilité et sa résilience écologique par des mesures de gestion des eaux de ruissellement. Ce parc joue un rôle structurant dans le réseau d'espaces verts du centre-ville et constitue un lieu de transition entre le Mille Carré Doré et le flanc sud du mont Royal. L'intervention proposée permet de répondre aux besoins contemporains des usagers. Cependant, bien que le projet corresponde davantage à une amélioration ciblée des infrastructures existantes qu'un réaménagement, le CPM constate qu'il peut occasionner des impacts importants sur le patrimoine et le paysage du site. C'est pourquoi il formule plusieurs recommandations afin de réduire ces impacts et faire de ces interventions une opportunité de renforcer l'appréciation et la compréhension patrimoniale du site.

Vision d'ensemble

Situé dans un secteur en mutation, le Parc Percy-Walters est soumis à des pressions liées à la densification, à la fréquentation accrue et aux attentes citoyennes. Ces facteurs peuvent entraîner une tension entre les impératifs de conservation et les besoins d'adaptation. Le CPM souligne l'importance d'adopter une approche de conservation à long terme et ainsi éviter les interventions ponctuelles ou fragmentées et de privilégier une planification concertée avec les autres projets d'aménagement du secteur.

Il rappelle aussi que le terrain a été cédé à la Ville en 1943 par Percy Walters avec l'intention explicite d'en faire un parc destiné aux enfants. Cette vocation d'origine, ancrée dans une tradition philanthropique du Mille Carré Doré, mérite d'être préservée et priorisée dans les choix d'aménagement. Le CPM recommande que les usages liés à l'enfance soient favorisés dans la planification du parc, notamment en assurant leur cohabitation harmonieuse avec les autres fonctions, comme le parc canin.

Contexte patrimonial du secteur

Le CPM encourage une réflexion sur l'intégration des usages au contexte patrimonial exceptionnel du secteur. Il constate que le projet pourrait s'appuyer davantage sur les connaissances de ce contexte en tirant davantage profit de la documentation sur le sujet en ancrant ainsi les interventions dans la continuité des vestiges, interventions et vocations passées. Le CPM questionne l'absence d'énoncé d'intérêt patrimonial⁵ pour guider le projet.

En l'absence d'un tel énoncé, le CPM souligne que le Parc Percy-Walters est associé à l'histoire du développement résidentiel du Mille Carré Doré et à l'évolution des pratiques d'aménagement paysager au XX^e siècle. Son tracé, ses sentiers sinueux, ses structures en pierre (murets, portail monumental, escaliers) et sa végétation mature témoignent

⁵ Un énoncé d'intérêt patrimonial est un outil de référence permettant de définir les valeurs patrimoniales d'un site et d'orienter les interventions. Son absence peut limiter la cohérence des gestes de mise en valeur.

d'une conception paysagère qui mérite d'être préservée. Ce site s'inscrit dans une tradition paysagère influencée par les principes « olmstediens », fondés sur une approche pittoresque et immersive du paysage urbain⁶. Ces caractéristiques contribuent à la qualité d'ambiance du site et à sa valeur patrimoniale et les nouveaux aménagements devraient s'inscrire dans cet esprit.

Le CPM souligne que les interventions proposées risquent d'altérer l'intégrité de certains éléments d'origine ou d'intérêt patrimonial, notamment les escaliers en pierre, les murets de soutènement et les plantations structurantes. Il est essentiel de distinguer les éléments à restaurer de ceux pouvant être remplacés, tout en assurant une cohérence dans les matériaux, les techniques et le vocabulaire formel. Il recommande de maintenir les alignements végétaux existants, et d'éviter toute modification du relief susceptible d'altérer la lecture du site.

Le parc est bordé par plusieurs résidences d'intérêt patrimonial, notamment la maison Ernest-Cormier et la maison Charles-G.-Greenshields, ainsi que par des ensembles urbains significatifs du Mille Carré Doré crée une continuité historique entre le cadre bâti et le paysage, renforçant la cohérence patrimoniale du secteur. Dans ce contexte patrimonial exceptionnel, le CPM souligne les éléments suivants à considérer :

La division fonctionnelle du parc

La division fonctionnelle du parc (zone boisée, parc canin, plaine) telle que proposée doit pouvoir souligner les fonctions anciennes du site en reprenant les tracés dictés par cette occupation. Ainsi, l'utilisateur pourra mieux saisir la logique d'aménagement et éviter l'impression de fragmentation aléatoire des espaces. Cette cohérence spatiale doit aussi s'appuyer sur une topographie en plateaux que doivent épouser les fonctions proposées. L'espace aménagé le long de l'avenue du Docteur-Penfield où se trouvent les aires de jeux et le chalet devrait être identifié comme une zone spécifique où regrouper les composantes visant à répondre aux besoins des enfants et des familles.

L'harmonisation du design

Le CPM juge important d'assurer la continuité visuelle et l'harmonie du design avec le Parc du Mont-Royal, notamment par le choix des matériaux, des couleurs et du mobilier, et demeurer discret, réversible et cohérent avec le langage formel du parc. Les nouvelles clôtures devraient également s'inspirer du modèle hérité du temps de la villa et du design développé dans le Parc du Mont-Royal. Ce modèle devrait également être repris pour remplacer la clôture en mailles existante le long de la l'avenue McGregor; une composante peu compatible avec l'environnement de ce site.

La lisibilité des accès

La lisibilité des accès pourrait être améliorée, notamment du côté sud-est, où l'entrée est jugée peu intuitive. Il y a à valoriser les seuils historiques du site, en particulier ceux liés à l'ancienne allée en demi-lune de la villa Rosemount, afin de renforcer la compréhension du site et son accessibilité. De même, l'accès lié à l'escalier Redpath et le Parc du Mont-Royal pourrait être renforcé.

Précautions archéologiques

Le CPM reconnaît que le site archéologique BiFj-080, correspondant aux vestiges de la villa Rosemount, semble présenter un potentiel significatif. Bien que ces vestiges aient été ensevelis en 2014 afin d'assurer leur protection *in situ*, à l'instar des responsables du projet, le CPM est d'avis que toute intervention à proximité, même superficielle,

⁶ Les principes « olmstediens » font référence à l'approche de Frederick Law Olmsted, architecte paysagiste du Parc du Mont-Royal, qui privilégiait une immersion dans le paysage, des tracés sinueux, une intégration au relief naturel et une valorisation du pittoresque. Ces principes sont repris dans le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (Ville de Montréal, 2019), notamment pour le flanc sud et les villas du Mille Carré.

devrait être précédée d'une évaluation archéologique et, au besoin, d'une surveillance lors des travaux. Cette mesure vise à prévenir toute perte d'information patrimoniale en cas de découverte fortuite qu'elle est liée à la villa, voire à des occupations antérieures.

De plus, il est nécessaire qu'une analyse précise du niveau d'intérêt des différentes composantes archéologiques et autres vestiges soit réalisée pour bien distinguer les éléments ayant une valeur patrimoniale avérée (mur de façade, escaliers, dépendances), de ceux dont la conservation ou la mise en lumière sont moins significatives. Le CPM recommande de recourir à la documentation existante à ce sujet et/ou de compléter les relevés existants afin d'orienter adéquatement les gestes de conservation ou de mise en valeur. Par exemple, à l'arrière du parc, un muret en pierre naturelle faisait partie du monument à Simon Bolívar⁷. Bien que le buste ait été déplacé, ce muret constitue un témoin et un élément paysager d'intérêt, qui rappelle les aménagements du Parc du Mont-Royal et contribue à la qualité d'ambiance du site.

Interprétation du patrimoine

Le CPM encourage également l'interprétation du patrimoine sur le site, notamment par la mise en place de supports qui permettent de renforcer la lisibilité historique du lieu et d'informer les usagers sur son passé. Cette signalétique devrait être sobre, cohérente et intégrée avec sensibilité afin de ne pas nuire à l'ambiance paysagère du site. De même, les contenus doivent être définis par des ressources compétentes pour bien déterminer ce qui mérite d'être commémoré.

Le CPM accueille favorablement l'idée d'un muret évoquant la façade de la villa, mais il suggère également d'aller plus loin dans l'évocation de la villa disparue en révélant des composantes archéologiques ou en recomposant des éléments signalant l'entrée principale de la résidence. Ces éléments pourraient renforcer l'expérience sensible du lieu et sa lisibilité historique.

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le CPM émet un avis favorable au projet de réaménagement du Parc Percy-Walters qu'il considère comme une opportunité de mise en valeur du patrimoine paysager et archéologique du secteur. Si le projet de réaménagement vise à rehausser la qualité d'usage du parc tout en respectant ses caractéristiques patrimoniales et paysagères, un ancrage plus affirmé au patrimoine du site est souhaitable pour assurer des interventions sensibles, cohérentes et révélatrices des vestiges et marqueurs de son histoire. C'est pourquoi le CPM formule plusieurs recommandations afin de renforcer l'appréciation et la compréhension patrimoniale du site :

1. Fonder le design du projet sur le contexte patrimonial du secteur, son esprit pittoresque, ses aménagements associés au Parc du Mont-Royal et ses qualités paysagères (alignements structurants, percées visuelles, topographie) en s'appuyant davantage sur la documentation existante sur l'histoire et l'archéologie ou sur des études complémentaires au besoin.

⁷ Le buste de Simón Bolívar à Montréal (souvent appelé El Libertador) se trouve au Parc Hector-Toe-Blake. Initialement inauguré en 1961 dans le Parc Percy-Walters, il a été déplacé en 1996 à son emplacement actuel afin de souligner l'apport des différentes communautés latino-américaines établies à Montréal. Le buste, qui est un don du gouvernement vénézuélien à la ville de Montréal, est une copie d'une œuvre du sculpteur français Vital Dubray, dont l'original est conservé à Buenos Aires.
Source d'informations : Bureau d'art public – Ville de Montréal/oeuvre/buste-de-simon-bolivar (consulté le 3 octobre 2025).

2. Mieux définir les composantes existantes et les vestiges qui pourraient être valorisés comme les structures et murs en pierre, les clôtures et le mobilier ancien, procéder à un relevé de leur état de conservation avant toute intervention et assurer une surveillance archéologique durant les travaux.
3. Aligner la division des fonctions du parc sur les tracés dictés par les occupations anciennes du site, éviter une fragmentation excessive des usages et mieux définir l'espace le long de l'avenue du Docteur-Penfield comme une zone dédiée aux enfants et aux familles, en respect des intentions initiales de Percy Walters.
4. Remplacer les espèces végétales envahissantes par des essences indigènes.
5. Améliorer la lisibilité des accès au parc, notamment du côté est, en valorisant les seuils dictés par l'histoire du site et la présence de l'escalier Redpath.
6. Valoriser l'histoire et les vestiges de la villa Rosemount par des moyens d'interprétation sobres, bien intégrés et abordant un contenu réfléchi permettant d'apprécier des composantes existantes ou nouvelles qui évoquent la résidence disparue.

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,



Denis Boucher

Le 22 octobre 2025

NOTE À L'INTENTION DU DEMANDEUR

Il revient à l'Arrondissement ou au Service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le communiquer au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.